



Section de la Lozère

novembre 2014

Traditionnellement,

l'automne, les jours qui raccourcissent ne sont pas des éléments susceptibles de nous « filer la pêche ! »

Mais il faut se rendre à l'évidence : la vieille caricature qui consiste à dire que « c'était mieux avant » ou « c'est plus comme avant » s'impose encore cette année.

Dans notre pays, le sempiternel discours anti-fonctionnaires fait toujours de nombreux adeptes, tant et si bien que des usagers, ou plutôt des catégories d'usagers mécontents s'en prennent à notre outil de travail.

Il faut dire que nos plus hauts responsables politiques ne se distinguent pas toujours par leur exemplarité, ce qui n'arrange pas l'image de l'administration.

Et dans nos services, de Meyrueis à Langogne et du Collet de Dèze à La Canourgue, on ne peut pas dire que ce soit la joie. Tout le monde croule

sous la charge et se demande ce qui va encore nous tomber dessus.

Notre directeur, de son côté a la conviction que tout ce qui nous arrive est normal, les suppressions d'emplois, les fermetures de postes sont indispensables pour contribuer à réduire le déficit public. La démarche stratégique va nous permettre de faire face à tout ça et même d'améliorer la qualité du service rendu au public. Ce public qui, d'ailleurs, n'est pas intéressé par la proximité physique de nos services. Le public, ce qui l'intéresse, c'est d'avoir la bonne réponse à sa question, en priorité par téléphone ou par le biais d'internet (quand on connaît la qualité et la fiabilité des réseaux en Lozère...!!!). Et « en avant » pour un diagnostic dans lequel il estime que le maillage territorial n'est pas adapté (parce que trop resserré). Et parce qu'il ne faut pas perdre de temps, avant même que le ministère n'abatte son épée de Damoclès, il décide la fermeture de la Trésorerie de Saint Alban sur Limagnole. Et la suite on la connaît : Villefort, Le Bleynard, Meyrueis, les SIE, etc.

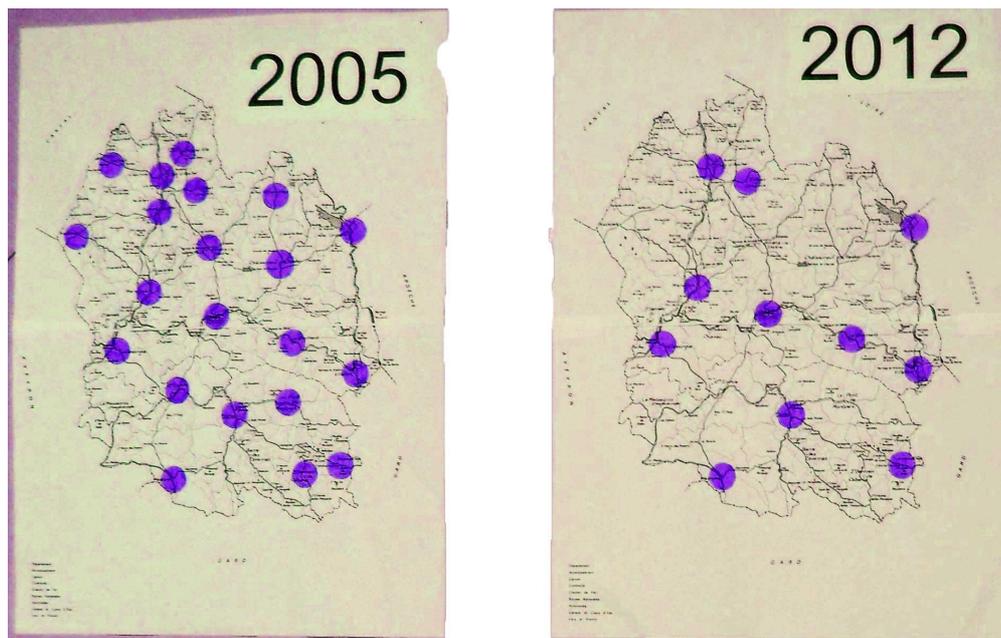
Tout ça pourrait presque prêter à sourire si notre direction n'avait pas été endeuillée par la disparition de deux collègues : Thierry DUMASDELAGE, le 17 juillet et, plus proche de nous Christine BOYER, le 22 septembre. Nous sommes tristes parce que nous ne sommes pas encore totalement déshumanisés, nous nous mettons à la place de leurs proches parce que nous en sommes encore capables et nous nous arrêtons un peu de temps en temps pour penser à eux parce que nous avons partagé des moments avec ces collègues, parce qu'ils nous manquent.

Mais parmi ceux qui nous gouvernent, parmi ceux qui nous dirigent, combien sont encore capables de ressentir cela, capables d'empathie ? N'est-ce pas là le vrai problème, plutôt que celui de la dette ?

Et dans notre quotidien d'agent de la DGFIP, n'est-il pas socialement utile de prendre un peu de temps pour expliquer à une personne âgée comment se mettre en règle et n'est-il pas budgétairement rentable d'accompagner une collectivité qui cherche à se désendetter ou de lutter contre la fraude fiscale ?

L'évolution des implantations des Finances Publiques en Lozère entre 2005 et 2012

La Lozère a connu son lot de fermetures de trésoreries. Rappelez-le vous !



La pénurie d'emplois au 1er septembre 2014

Le tableau de gestion des emplois de référence des finances publiques (TAGERFiP) visait 196 emplois en Lozère au 1^{er} septembre 2014. Après « intégration des conséquences du volet emplois de la Loi de Finances pour 2014 » (en clair : « une fois retranchés les 5 emplois supprimés en 2014 »), il s'élève à 191 emplois auxquels il convient d'ajouter l'emploi d'huissier des finances publiques implanté au 01/09/2014.

La DDFiP de la Lozère compte donc en théorie 192 agents (équivalent temps plein – ETP). Mais l'effectif en ETP disponible est souvent inférieur à ce chiffre, en grande partie en raison des temps partiels.

En 2013, le déficit en ETP était de 10 agents (taux de couverture de 94,45 %).

En 2014, la situation est déjà très inquiétante. Il suffit de rapprocher le nombre de départs du nombre d'arrivées pour constater que le compte n'y est pas !

Durant les dernières réunions paritaires (CTL, CAPL) les élus de Solidaires Finances Publiques ont tiré la sonnette d'alarme en indiquant que globalement il manque 1 A, 1,4 C et 3,3 B, ce qui peut sembler peu, mais est conséquent si on le ramène à l'effectif du 48, si on considère que c'est un chiffre moyen et que la pénurie est très disparate d'un service à l'autre.

Le SIP-SIE de Florac est emblématique à ce titre :

- suppression d'un C au SIE;
- départ en mutation de 2 agents C au SIP;
- prochain départ en retraite d'un B au SIP ;

Les mouvements nationaux ne permettent pas de combler ces vacances, la direction y détache un B affecté nationalement à Mende et un C en première affectation, mais lauréat du concours B...

La situation n'est pas meilleure à la trésorerie de Florac, ni au SIE de Mende qui a perdu un cadre C non remplacé en 2013, qui va en perdre un autre, lauréat du concours de B en 2014, toujours non remplacé.

Que dire de ces agents qui se retrouvent quelquefois à 2 pour faire fonctionner une trésorerie, qui font « exploser » leurs horaires variables, qui sont tellement déséparés qu'ils en viendraient à demander la fermeture de leur poste !

Que dire également de ces situations dans lesquelles se trouvent des agents affectés à mi-temps sur des postes quelquefois éloignés les uns des autres ?

Que dire de ces vacances en B compensées par des cadres C, et vice versa ?

La Lozère n'est certainement pas une exception sur le plan de la pénurie des effectifs (rappelons-nous le volume de 2370 postes d'agents C et 1362 d'agents B laissés vacants par la Direction Générale), mais les services y ont atteint une taille critique, de telle sorte que la moindre vacance peut remettre en cause la pérennité d'une implantation.

Les mouvements de mutation au 1^{er} septembre 2014

Administrateurs des Finances Publiques-Adjoint

Stéphane ROQUART quitte le Pôle Fiscal à Mende pour la Dircofi Sud-Est à Marseille.
Olivier CARITG quitte la MDRA à Mende pour le Pôle Fiscal, en remplacement de Stéphane ROQUART ;
Anne-Marie FALCOT arrive de La Réunion et remplace Olivier CARITG à la MDRA.

Inspecteurs Divisionnaires

Jean-Luc DETHOOR est parti à la retraite le 1^{er} septembre, il est remplacé par
Lionel GUERY, qui vient de la Haute-Loire pour le remplacer à la tête du SIP/SIE de Langogne.
Virginie PASQUINI-DORFMANN a eu sa mutation pour le SIP/SIE de Paimpol (22), elle est remplacée par
Philippe SICART, qui vient de l'Hérault pour la remplacer à la tête du SIP/SIE de Florac.

Inspecteurs

Régis SOREDA a eu sa mutation pour le Var au mouvement complémentaire du 1^{er} mars 2014, il a été
remplacé à la Direction (Dématérialisation) par
Vincent DUCAT, en retour d'un détachement.
Véronique BREDIN-BLANCHOT (Direction-SFDL/SIE) a obtenu sa mutation pour la Drôme.
Marianne CARTAGENA quitte la Direction (CDC-DFT) pour la Trésorerie du Collet de Dèze.
Isabelle COSTES quitte le PCE pour la Direction (Formation Professionnelle).
Michel COTHIAS quitte le Collet de Dèze pour les Bouches-du-Rhône.
Marc LE ROUX quitte le PCE, il a obtenu sa mutation pour la Dircofi Sud-Est à Fréjus.
Sylvain MARCIANO, auparavant ALD 48, obtient la Direction (Pôle Fiscal).
Karen ROPERS, lauréate de l'EPA a obtenu le PCE de Mende.
Valérie SIMON (Direction, Missions Économiques) a eu sa mutation pour le Gard.
Vincent BAURE arrive de Haute-Savoie, il est affecté à la Direction (Pôle Fiscal)
Nathalie GERBAL arrive de l'ENFiP ; elle a obtenu le poste d'huissier.
Mélanie LAURES, passe de la « ForPro » aux « Missions Économiques »

Contrôleurs

Chloé CHAUVIN quitte la Direction (Pôle fiscal), elle a obtenu sa mutation pour les Pyrénées-Orientales.
Alexis FERLAZZO quitte la TP de Mende, il a obtenu sa mutation pour la Dordogne.
Lyliane FERRANTE passe du SIP de Mende à la Direction (CEPL) où elle remplace
Florence ROMIGUIERE qui a obtenu sa mutation pour l'Aveyron.
(contrôleurs, suite)...
Philippe VAISSADE quitte la trésorerie de Marvejols, il a obtenu sa mutation dans le Puy-de-Dôme.
John ALIX, arrive de l'ENFiP ; il est affecté à la Direction (CEPL).
Catherine AUGUSTO-COSTA arrive de Seine et Marne, elle est affectée à la TP de Mende.
Eric CASTEIL, lauréat de la LA de C en B est détaché au SIP-SIE de Florac.
Christophe POLIGNE arrive de Corse du Sud ; il est affecté à la Direction (Pôle Fiscal)
Didier SAGNAL, lauréat de la LA de C en B est détaché à la trésorerie de Langogne et à Villefort.

Agents administratifs

Annie DOZIERES quitte la TP de Mende ; elle a obtenu sa mutation pour la Dordogne.
Lyne GROC quitte le SIP de Florac ; elle a obtenu sa mutation pour la Haute-Garonne.
Pierre JACQUET quitte le SIP de Florac ; il a obtenu sa mutation pour les Bouches-du-Rhône.
Anne LEROY quitte la TP de Mende ; elle a obtenu sa mutation pour l'Ille-et-Vilaine.
Thomas CHAUVET arrive du Gard ; il est affecté à Florac avant de rejoindre l'ENFiP B le 01/10/2014.
Yannick DEBARD arrive de la Corrèze ; il est affecté à la TP de Mende.
Anthony DUPEYRON arrive du Cantal ; il est affecté à la trésorerie de Marvejols.
Françoise PORET est arrivée de Mayotte le 01/10/2014 ; elle a rejoint la TP de Mende.

Comité Technique Local du 22 septembre, reconvoqué le 6 octobre 2014

Le Comité Technique Local (CTL) a été convoqué le lundi 22 septembre 2014. Désiré ROPERS et Alain NURIT, siégeaient pour Solidaires Finances Publiques.

L'ordre du jour comportait 2 points :

- Aménagement des horaires du Centre des Finances Publiques de Florac ;
- Bilan de la campagne 2014 des entretiens professionnels;

ainsi que des « questions diverses »

Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous avons donné lecture de la déclaration liminaire intersyndicale suivante :

« Monsieur le Président,

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette réunion, nous tenons à manifester notre soutien à l'ensemble des collègues du Centre des Finances Publiques de Morlaix dont les bâtiments ont été totalement dévastés dans le cadre d'une manifestation de producteurs de légumes.

Nous condamnons fermement ces agissements inqualifiables et nous demandons que les coupables soient poursuivis.

Nous sommes convoqués ce jour pour nous prononcer sur l'aménagement des horaires du Centre des Finances Publiques de Florac.

Au-delà du fait que l'on puisse s'interroger sur le souhait réel des agents, nous déplorons cette réduction des horaires d'ouverture au public, qui n'est que la conséquence du manque criant de moyens humain, et qui aboutit à une dégradation du service public.

Un deuxième point est consacré au bilan de la campagne 2014 des entretiens professionnels, à l'appui d'un seul tableau contenant des éléments chiffrés. Ce tableau n'est pas très lisible et nous attendons évidemment quelques éclaircissements à son sujet.

Le CTL ne devait-il être convoqué que sur ces deux points ? N'y avait-il que ces seuls deux sujets dans l'actualité de la DDFIP48 ?

N'aurions-nous pas pu également discuter de l'harmonisation indemnitaire qui, soi-disant, ne laisse personne « perdant » ?

Et surtout, pourquoi n'y a-t'il pas à l'ordre du jour la fermeture de la trésorerie de Saint Alban sur Limagnole, au 1^{er} janvier 2015, alors même que ce projet a été évoqué auprès de certains élus ?

Cette fermeture s'inscrit-elle dans le schéma triennal d'adaptation des structures de la Lozère ?

Cette structure fait-elle partie des points faibles du réseau recensés dans le diagnostic que vous avez transmis à la Direction Générale ?

Allez-vous transmettre aux représentants du personnel ce diagnostic qui est susceptible d'avoir des conséquences majeures sur les conditions d'exercice des missions des agents, voire sur leur quotidien ?

Nos vrais sujets de préoccupation sont là ! Allons-nous enfin les aborder, ou allons-nous continuer à jouer à cache-cache, comme lors de la visite de la déléguée interrégionale (voir courrier et réponse page) ? »

Dans un premier temps, le président (M. Jochum) nous a répondu que la question de la fermeture de la trésorerie de Saint Alban ne pouvait pas faire l'objet d'un point de l'ordre du jour étant donné qu'à l'heure actuelle la Centrale avait seulement approuvé le fait qu'une consultation des élus et du préfet soit menée.

Dans ce cadre, M. Jochum a rencontré les élus du canton en présence du trésorier intérimaire (Marc SCHWANDER), le préfet Guillaume Lambert et les élus nationaux (M. Bertrand, Sénateur, M. Morel à l'Huissier, Député) et départementaux (M. Pourquier, Président du Conseil Général). Il nous a indiqué n'avoir rencontré aucune opposition vis-à-vis de ce projet de fermeture qui, s'il était approuvé par le Ministre (à qui une fiche de synthèse des rencontres a été adressée à la mi-septembre), ferait partie du premier « train d'adaptation des structures » (le 2^{ème} train devant intervenir sur la période triennale 2016 à 2018).

Le président nous a donc indiqué qu'il était disposé à nous donner des détails sur les rencontres avec les élus et les conditions de l'annonce aux personnels concernés (le 11/08) dans le cadre des « questions diverses ». Dans ce même cadre il acceptait de discuter avec nous de l'harmonisation indemnitaire et du diagnostic du réseau (en vue du schéma triennal d'adaptation), pour lequel il attendait que les représentants en fassent officiellement la demande pour le communiquer !

Après ces précisions, la discussion sur l'ouverture des services de Florac a pu être entamée sur la base d'un courrier rédigé conjointement par les deux chefs de service du site demandant (après avoir pris l'attache des personnels) l'harmonisation des horaires de la trésorerie et du SIP-SIE, la fermeture le vendredi après-midi (comme c'était déjà le cas pour la seule trésorerie) ainsi que le mercredi après-midi.

Il en résulterait une ouverture hebdomadaire totale de 24h30 sur 5 jours, alors que les textes prévoient que dans les communes de moins de 10 000 habitants les services doivent être ouverts au public au moins 4 jours et 24 heures par semaine.

Les élus du personnels se sont vivement opposés à ce projet en rappelant que la vocation des services publics était d'être accessibles de la manière la plus large possible, que ce projet était rendu nécessaire par les suppressions d'emplois successives, qu'il ne réglait donc pas le vrai problème qui était celui des effectifs et que le vrai but était de « désintoxiquer » les usagers de l'accueil physique afin de leur faire accepter plus facilement dans le futur une suppression totale de la structure, et d'y substituer un guichet virtuel.

Et c'est à ce stade des débats que la nouvelle du décès de notre collègue de Florac nous a été annoncée, rendant impossible la poursuite des débats.

Nous avons décidé de clore les débats, de procéder au vote sur le projet et de se prononcer « contre », à l'unanimité afin d'obliger l'administration à procéder à une nouvelle convocation du CTL, qui s'est réuni le 6 octobre. Désiré ROPERS, Jean-Paul BELOT (titulaires) et Alain NURIT (suppléant), siégeaient pour Solidaires Finances Publiques.

1) Florac

La discussion a repris en mettant en avant les mêmes arguments que cet aménagement d'horaires était une fausse bonne solution et que ce remède ne s'attaquait pas aux vraies causes du mal qui sont les suppressions d'emplois et l'augmentation des charges.

Les élus de Solidaires Finances Publiques ont indiqué que leur conviction leur dictait de voter « contre », mais qu'ils s'abstenaient afin de permettre aux agents de retrouver un espace leur permettant, 2 demi-journées par semaine, de travailler plus sereinement ou de bénéficier d'une récupération d'horaires variables sans qu'on ne leur oppose la présence requise de la moitié de l'effectif pour pouvoir ouvrir au public.

2) Campagne 2014 des entretiens professionnels

La direction nous avait communiqué un tableau reprenant les conséquences pour chaque grade/échelon. En 2014, les décisions suivantes ont été appliquées :

- 1 majoration (sanction) de 2 mois ;
- 27 cadences moyennes (« zéro-zéro-rien »...!)
- 18 mentions d'encouragement (équivalent de la « médaille en chocolat ») ;
- 81 réductions (bonifications) de 1 mois
- 38 réductions de 2 mois ;

Claude Martin (CGT Finances Publiques) a fait remarquer que le total des réductions (119) ne profitait pas à 70 % de l'effectif, comme l'administration voulait le laisser entendre.

Un deuxième tableau distribué à la 2ème séance permettait de suivre l'historique de l'utilisation des dotations et des soldes non-utilisés.

Nous avons fait la remarque que les dotations de réductions n'étaient pas toutes attribuées, qu'il restait un solde, année après année, nonobstant l'existence de réserves faites en vue des recours en CAPL, que ces réductions représentaient des augmentations de salaires qui ne profitaient pas aux agents susceptibles d'en bénéficier et qu'il fallait à l'avenir veiller à ce que les soldes n'excèdent pas les mises en réserve obligatoires.

3) Saint Alban sur Limagnole

La direction nous a brièvement rendu compte de la manière dont les 2 agents ont été informés du projet de fermeture de cette trésorerie et des réactions (et de l'absence de réaction) des différents élus locaux et nationaux.

A écouter le discours officiel, on croirait presque que cette fermeture fait suite à l'expression d'un souhait des personnels.

Nous avons rétorqué que ce poste avait été considérablement fragilisé au fil du temps :

- suppression d'un poste de C après une promotion de C en B ;
- non remplacement de l'agent promu après son départ à la retraite ;
- mise en place tardive de l'intérim du chef de poste après le départ de celui-ci en congé de maladie.

Il n'est pas étonnant que les agents se sentent désemparés et ne soient plus en mesure de se battre pour le maintien de la structure.

Avec la fermeture de Saint Alban, le directeur a l'illusion qu'il pourra mieux faire face aux suppressions d'emploi du PLF 2015. Certes, il aura supprimé 1 emploi A et 2 emplois B mais jusqu'à nouvel ordre, il resteront sur le département, et, surtout, il devra redistribuer les missions de ce poste (la partie hôpital serait transférée vers la TP de Mende, les autres missions vers la trésorerie de Saint Chely).

Et, comme à l'accoutumée, il n'y a pas d'effectif suffisant qui suit les missions...d'où un nouveau report de charges sur des agents qui croulent déjà sous les tâches et dont les conditions de vie au travail vont devenir insupportables.

4) Harmonisation des régimes indemnitaires

Tous les agents ont reçu, avec la paie de juillet, une notice dont le but était de faire la comparaison entre la situation indemnitaire avant et après l'harmonisation.

Le discours dominant étant qu'il n'y avait pas de perdant.

Les représentants du personnel se sont élevés contre ce message en signalant que s'il n'y avait pas de perdant parmi les agents de l'ex-filière fiscale (hormis « l'effet impôt » pour des indemnités représentatives de frais qui sont transformées en ACF imposable), nombreux étaient ceux pour qui le compte n'y était pas dans les rangs de l'ex-filière gestion publique :

- pertes significatives pour les inspecteurs (mais des groupes de travail doivent encore examiner comment réparer les injustices) ;
- perte de 6,40 euros pour les agents B ;
- perte de 3,40 euros pour les agents C.

Les deux derniers cas sont particulièrement représentatifs de la mesquinerie dont l'administration centrale fait preuve vis à vis des agents des services territoriaux (c'est scandaleux lorsqu'on sait que les agents de la DG perçoivent une prime de rendement abondée d'un tiers).

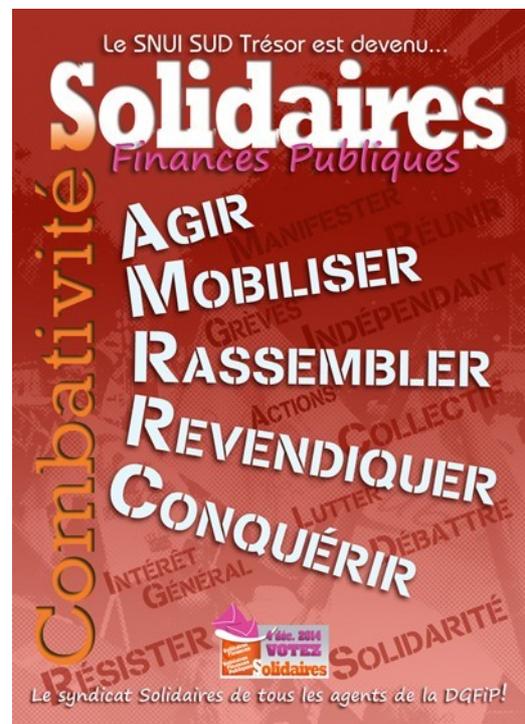
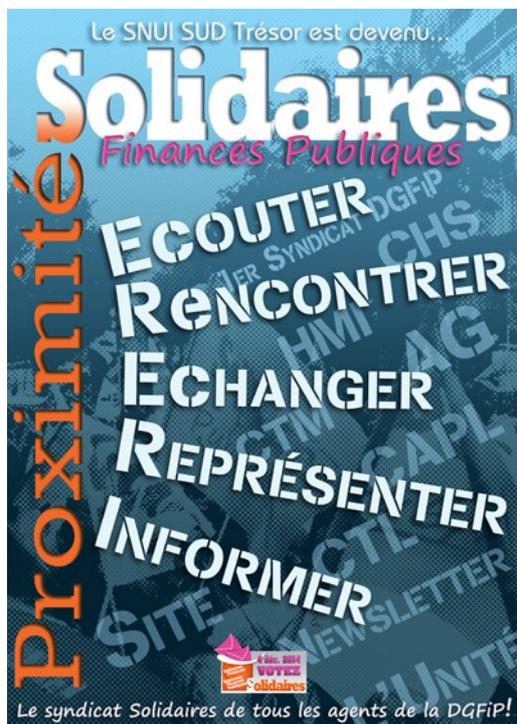
Et un tel résultat est particulièrement malvenu après les scandales de la prime d'accueil et l'exécrable réduction à 120 euros de la prime d'intéressement.

La direction a indiqué qu'elle « ferait remonter » ces remarques à la DG.

5) Points évoqués plus rapidement

- difficultés engendrées par l'interdiction de paiements en numéraire supérieurs à 300 euros.
- centralisation de l'affranchissement et réduction du poids des sacoches.
- avancement correct des travaux du 3ème étage de la DDFiP.
- projet d'aménagement de l'appartement de l'ex-TPG pour y installer le pôle fiscal.
- projet encore imprécis d'utiliser l'ex-appartement de l'ex-concierge, car ce sont des locaux habitables.
- redistribution des superficies à nettoyer après le départ en retraite de 2 agents « Berkani »
- prochaines échéances dans le calendrier de préparation des élections professionnelles
- projet de réunion pour présenter le prochain mouvement général de mutation qui sera unifié pour tous les grades.

Aux dernières nouvelles, le CTL qui doit se prononcer sur la fermeture de la trésorerie de Saint Alban est convoqué le 30 octobre, les CAPL de listes d'aptitude (de C en B et de B en A) doivent se tenir le 4 novembre 2014.



Rendez-vous manqué

Madame la Déléguée,

Vendredi dernier, le 12 septembre, vous êtes venue à la DDFiP de la Lozère.

En pareille occasion, il est d'usage d'en aviser les représentants des personnels et de leur proposer une audience.

Alors que par le passé il n'a jamais été dérogé à cette pratique respectueuse du dialogue social, votre visite a été passée sous silence, alors même que des réunions se sont tenues à la DDFiP durant la semaine avec les représentants des personnels et qu'il n'a pas manqué d'occasions de l'évoquer.

Ce rendez-vous manqué suscite chez nos représentants et chez nos collègues une grande incompréhension d'autant plus que :

- la semaine précédente, le 5 septembre, vous avez reçu nos camarades des organisations syndicales des Pyrénées-Orientales, à votre demande ;
- cette audience ne vous aurait pris guère plus de 30 minutes, ce qui n'est pas excessif au regard du temps de trajet pour rallier Toulouse ;
- les agents de la Lozère et leurs représentants n'ont pas un tempérament particulièrement belliqueux et vous ne risquez pas de vous retrouver face à 500 manifestants (la DDFiP compte moins de 200 agents) ou de vous faire séquestrer.

Quelle qu'en soit la raison, elle est difficilement recevable.

Nous n'osons même pas imaginer que vous ayez pu nous ignorer ainsi du fait de la petite taille de notre direction, ce qui serait un manque de respect caractérisé à notre égard et à celui de nos collègues, nous qui peinons au quotidien à assurer les missions avec des moyens et des effectifs réduits.

En agissant ainsi, vous attirez la suspicion sur les projets élaborés par la direction générale et retirez tout crédit aux propos rassurants quant à l'avenir de notre direction.

Si vous nous aviez reçu, nous vous aurions parlé de :

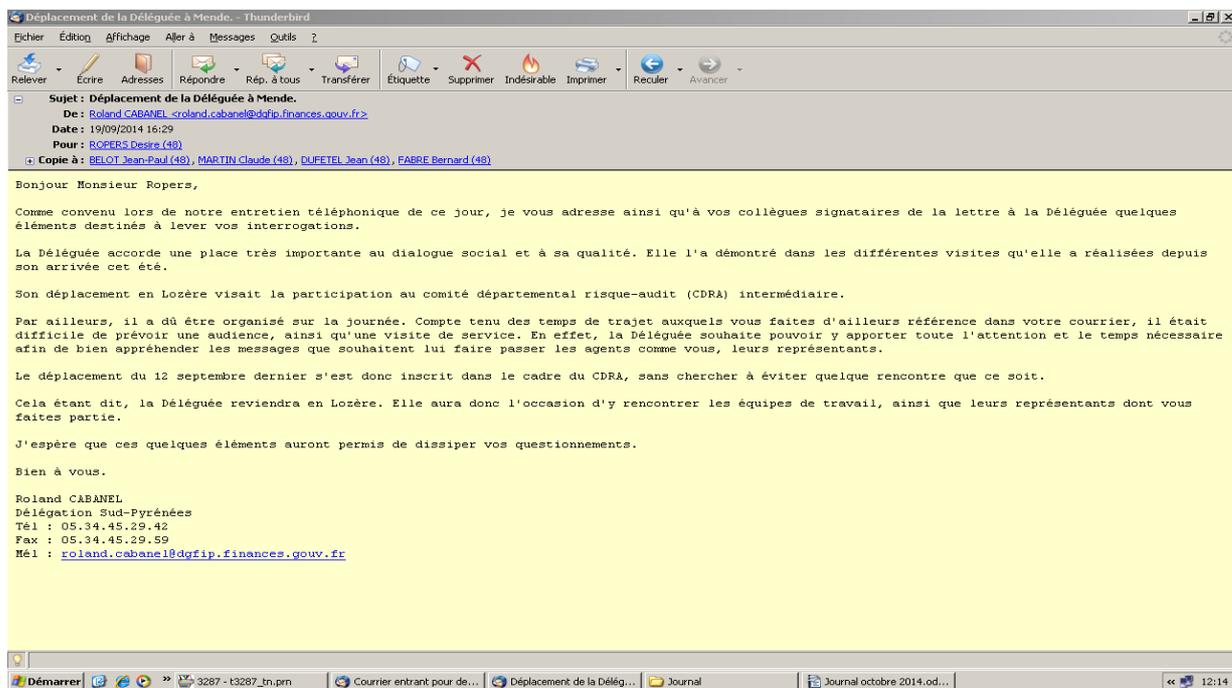
- l'arrêt des suppressions d'emplois, parce que, plus que partout ailleurs, les services de la Lozère sont "entamés jusqu'à l'os", qu'ils ont atteint la "taille critique" et qu'il n'y a plus qu'en fermant des implantations qu'on pourra « rendre les postes » qui seront supprimés dans le cadre du PLF pour 2015 ;
- ces postes restés vacants après le départ de leur titulaire (en mutation ou en retraite), alors qu'ils n'ont pas fait l'objet d'une suppression ;
- ces collègues de plus en plus nombreux qui exercent soit sur deux postes différents, soit qui « récupèrent » des missions (ou des bouts de missions) orphelines du fait du non-remplacement du collègue qui en avait la charge ;
- ce projet de fermeture de la trésorerie de Saint Alban, prévue au 01/01/2015, que nous avons découvert « par la bande » à la fin de l'été ;
- ces rumeurs de délocalisation des missions-supports de direction, véritable vente à la découpe, pour les offrir aux directions limitrophes les plus offrantes ?
- l'harmonisation indemnitaire qui permet dans la grande majorité des cas, aux agents A, B et C de ne pas perdre d'argent... mais aussi de ne pas en gagner. Qui est gagnant alors ?
- la mesquinerie de la DG lorsqu'elle ramène la prime d'intéressement de 150 à 120 euros sous prétexte qu'un indicateur sur douze est non-atteint de 0,18 point et que la réalisation d'un autre n'est pas validée...
- ce silence du ministre face à l'absence de moralité fiscale de son secrétaire d'État...
- la réception des usagers des SIP, dans un contexte d'augmentation du nombre de foyers imposables, alors que le ministre avait annoncé des baisses d'impôts...
- de la difficulté dans les trésoreries d'assurer un service de qualité aux collectivités locales...

Certes, vos réponses n'auraient pas été conformes à nos attentes. Certes, vous nous auriez encore resservi le même argument de la nécessité d'être responsables ; qu'on ne pouvait pas continuer à dépenser ainsi l'argent du contribuable et nous vous aurions rappelé le montant de la fraude fiscale (80 milliards d'euros), notre revendication de faire de Bercy un ministère prioritaire, le caractère socialement utile de nos missions, etc.

Nous serions peut-être restés dans un exercice convenu, mais nous aurions pu vous parler "en direct", au nom des agents dont le poste risque, cette année encore, de faire l'objet d'une suppression.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Déléguée, l'expression de notre considération distinguée.

LA REPONSE



Bonjour Monsieur Ropers,

Comme convenu lors de notre entretien téléphonique de ce jour, je vous adresse ainsi qu'à vos collègues signataires de la lettre à la Déléguée quelques éléments destinés à lever vos interrogations.

La Déléguée accorde une place très importante au dialogue social et à sa qualité. Elle l'a démontré dans les différentes visites qu'elle a réalisées depuis son arrivée cet été.

Son déplacement en Lozère visait la participation au comité départemental risque-audit (CDRA) intermédiaire.

Par ailleurs, il a dû être organisé sur la journée. Compte tenu des temps de trajet auxquels vous faites d'ailleurs référence dans votre courrier, il était difficile de prévoir une audience, ainsi qu'une visite de service. En effet, la Déléguée souhaite pouvoir y apporter toute l'attention et le temps nécessaire afin de bien appréhender les messages que souhaitent lui faire passer les agents comme vous, leurs représentants.

Le déplacement du 12 septembre dernier s'est donc inscrit dans le cadre du CDRA, sans chercher à éviter quelque rencontre que ce soit.

Cela étant dit, la Déléguée reviendra en Lozère. Elle aura donc l'occasion d'y rencontrer les équipes de travail, ainsi que leurs représentants dont vous faites partie.

J'espère que ces quelques éléments auront permis de dissiper vos questionnements.

Bien à vous.

Roland CABANEL
Délégation Sud-Pyrénées
Tél :
Fax :
Mél :

OUF ! Elle reviendra, et on pourra la rencontrer !

Élections du 4 décembre - CAPL

Le 4 décembre 2014, les agents de la DGFIP seront appelés à élire leurs représentants en CAP Nationale, en CAP Locale, en Comité Technique Ministériel, en Comité Technique de Réseau et en Comité Technique Local.

A l'occasion des dernières élections professionnelles, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires et le syndicat national CGT Finances Publiques ont présenté des listes communes.

Après 3 ans de travail en intersyndicale sur toutes les instances paritaires, des listes uniques Solidaires Finances Publiques / CGT Finances Publiques / FO DGFIP seront présentées en CAPL dans tous les grades.

| | | | | |
|--|--|---------------|----------------------|--------------------------|
| CAPL n°1 | Inspecteur | Christelle | CUSSON | Trésorerie Mende |
| | | Mélanie | LAURES | Direction Mende |
| | | Jean-Paul | VALERIUS | Trésorerie Langogne |
| | | Karen | ROPERS | PCE Mende |
| CAPL n°2 | Contrôleur Principal | Désiré | ROPERS | Direction Mende |
| | | Valérie | PARATHIAS | Trésorerie Langogne |
| | | Éliane | NOGARET | Trésorerie Marvejols |
| | | Claude | MARTIN | SIE Mende |
| | Contrôleur de 1 ^{ère} classe | Alain | NURIT | SIP Saint Chély d'Apcher |
| | | Jean-Luc | BIGORNE | SPF Mende |
| CAPL n°3 | Agent Administratif Principal de 1 ^{ère} classe | Jean-Paul | BELOT | Trésorerie Marvejols |
| | | Didier | SAGNAL | Trésorerie Langogne |
| | | Jean-François | PRATLONG | Trésorerie Mende |
| | | Éric | CASTEIL | SIP Florac |
| | Agent Administratif Principal de 2 ^{ème} classe | Christiane | RAMADIER | SIE Marvejols |
| | | Maryse | ESTIVAL | SIE Saint Chély d'Apcher |
| Agent Administratif de 1 ^{ère} classe | Élisabeth | MATHIEU | SIP Marvejols | |
| | Frédéric | LY | Direction Mende | |
| | Laurent | PROU | Direction Mende | |
| | Anthony | DUPEYRON | Trésorerie Marvejols | |
| Agent Administratif de 1 ^{ère} classe | Cyrille | CANONICO | Trésorerie Villefort | |
| | Émeline | CLAIRGÉ | SIP Mende | |

Élections du 4 décembre - CTL

Vos candidats Solidaires Finances Publiques Lozère

| | | | | |
|----|------------|------------|-----------------------|----------------------|
| 1 | Désiré | ROPERS | Direction | MENDE |
| 2 | Jean-Paul | BELOT | Trésorerie | MARVEJOLS |
| 3 | Alain | NURIT | SIP | SAINT CHELY D'APCHER |
| 4 | Marianne | CARTAGENA | Trésorerie | LE COLLET DE DEZE |
| 5 | Benoît | GIRAL | Équipe de Renfort | MENDE |
| 6 | Anthony | DUPEYRON | Trésorerie | MARVEJOLS |
| 7 | Éric | CASTEIL | SIP | FLORAC |
| 8 | Christelle | CUSSON | Trésorerie principale | MENDE |
| 9 | Delphine | NURIT | SIP | MARVEJOLS |
| 10 | Lucien | LHERMET | SIP | MENDE |
| 11 | Monique | JANUEL | SIE | SAINT CHELY D'APCHER |
| 12 | Nathalie | CRUVEILLER | SIP | MARVEJOLS |

Élections du 4 décembre - CAPN - CTM



en CAPN

et votez



en CTM

L'équipe locale

L'équipe locale est composée de militants qui animent la vie du syndicat tout au long de l'année. Réunis autour du secrétaire de section au sein du bureau local élu lors de l'assemblée générale, ils organisent, avec le soutien des correspondant(e)s, outre la diffusion de la presse nationale et locale, l'activité du syndicat dans le département : réunions institutionnelles, HMI, tournées de services, interventions auprès de la direction...

N'hésite pas à nous contacter en cas de besoin ou simplement pour faire remonter les problèmes que toi-même ou ton service pourraient rencontrer.

Les militants élus lors des dernières élections professionnelles siègent au comité technique local (CTL), en CAPL et également dans les commissions de réforme.

Les membres du bureau représentent également le syndicat dans les autres instances représentatives des personnels (CHS-CT et CDAS).

Chaque agent dispose du droit d'assister, à raison d'une heure par mois, à une heure mensuelle d'information (HMI) syndicale (voir calendrier des prochaines HMI page suivante)

Membres du bureau de section de Solidaires Finances Publiques Lozère

| | | | |
|-----------------------|---------------------|----------------------------------|----------------|
| Secrétaire de section | Désiré ROPERS | Direction – Budget Logistique | 04 66 51 42 67 |
| Secrétaire-adjoint | Jean-Paul BELOT | Trésorerie MARVEJOLS | 04 66 32 89 22 |
| Trésorier | Eric CASTEIL | SIP-SIE FLORAC | 04 66 45 32 92 |
| Trésorier-Adjoint | Alain NURIT | SIP SAINT CHELY D'APCHER | 04 66 31 85 44 |
| Membres du bureau | Brigitte BLANC | Direction | 04 66 49 53 86 |
| | Simone BADUEL | SPF MENDE | 04 66 65 77 85 |
| | Isabelle BESSARD | Direction | 04 66 49 53 85 |
| | Nathalie CRUVEILLER | SIP MARVEJOLS | 04 66 32 94 44 |
| | Christelle CUSSON | Trésorerie MENDE | 04 66 65 66 12 |
| | Charline DETHOOR | FI MENDE | 04 66 49 80 51 |
| | Jean-Luc DETHOOR | Retraité | |
| | Monique JANUEL | SIE SAINT CHELY D'APCHER | 04 66 31 85 42 |
| | Lucien LHERMET | SIP MENDE | 04 66 49 80 49 |
| | Nelly MILOT | SIE MENDE | 04 66 65 77 97 |
| | Éliane NOGARET | Trésorerie MARVEJOLS | 04 66 32 87 33 |
| | Karen ROPERS | PCE | 04 66 65 62 64 |
| | Benoît GIRAL | Équipe de Renfort Départementale | |
| | Marianne CARTAGENA | Trésorerie LE COLLET DE DEZE | 04 66 45 48 85 |

Cette liste n'est pas verrouillée, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !!!

Le calendrier des HMI

| | | | | | |
|----------------|-------|--------------|----------------|-------|-------------------|
| Lundi 17/11 | 10h00 | LE BLEYMARD | Lundi 24/11 | 10h00 | LANGOGNE |
| | 14h00 | VILLEFORT | Mardi 25/11 | 10h00 | LE COLLET DE DEZE |
| Mardi 18/11 | 10h00 | MEYRUEIS | | 14h00 | FLORAC |
| Jeudi 20/11 | 10h00 | SAINT ALBAN | Jeudi 27/11 | 09h30 | TP MENDE |
| | 14h00 | SAINT CHELY | | 11h00 | PCE MENDE |
| Vendredi 21/11 | 10h00 | LA CANOURGUE | | 14h00 | DIRECTION |
| | 14h00 | MARVEJOLS | Vendredi 28/11 | 10h00 | CITE ADM MENDE |

– Article 5 du Décret n°82-447 du 28 mai 1982 Modifié par Décret n°2012-224 du 16 février 2012 :

Les organisations syndicales représentatives sont en outre autorisées à tenir, pendant les heures de service, des réunions mensuelles d'information. Chacun des membres du personnel a le droit de participer à l'une de ces réunions, dans la limite d'une heure par mois.

- Dernière minute- Suppressions d'emplois 2015 : le massacre s'intensifie

Les documents de préparation du Comité Technique de Réseau du 20 novembre ont été adressés à nos représentants nationaux le jeudi 13 novembre.

Nous y apprenons que la La Lozère va devoir rendre pas moins de 6 emplois (un triste record) qui se détaillent de la manière suivante :

- 1 inspecteur ;
- 1 contrôleur ;
- 1 géomètre ;
- 2 agents ;
- 1 agent des services techniques ;

Nous ne connaissons pas encore précisément l'implantation des postes supprimés, mais la direction ne va pas tarder à en informer les chefs de service concernés, en comme en Lozère tout se sait très vite, nous serons bientôt fixés...

Listes d'aptitudes 2015 : l'ascenseur social est « grave en rade »

Le 4 novembre dernier les CAPL de liste d'aptitude de B en A et de C en B se sont réunies. Bref résumé.

1) B en A

On prend les mêmes et on recommence !

Au projet figuraient 2 agents « excellents » (les mêmes qu'en 2014, puisqu'il n'y a pas eu de promu(e)), 2 agents « très bons » et 2 « à revoir ». Les élus, qui proposaient de faire « remonter » un agent de la liste des « très bons » en « excellents » se sont heurtés au refus de la parité administrative qui ne voulait pas augmenter le nombre d'agents proposés par la DDFiP de la Lozère au motif que notre direction ne pouvait avoir qu'un promu tous les 5 ans. La liste définitive des agents proposés étant sur Ulysse 48, nous ne pouvons que souhaiter « bonne chance » à Cécile, pour dans 3 ans (2017), et à Jean-Pierre, pour dans 8 ans (2022) !!!

2) C en B

4 « excellents » au projet, 2 « très bon », 2 « à revoir ». Au final, nous avons obtenu de faire remonter un « Très bon » en « excellent » pour en porter le nombre à 5. Les « potentialités » de la DDFiP48 sont de 1 agent par an....

Texte de la déclaration liminaire intersyndicale :

Monsieur le Président,

Le projet de loi de finances pour 2015 vient de sortir, et le gouvernement confirme son mépris complet des fonctionnaires : il n'y aura rien pour eux, et le gel de la valeur du point d'indice se poursuit !

Or, depuis 1995, les fonctionnaires ont subi + 35 % d'inflation alors que le point d'indice, (qui plafonne à 4,63 euros depuis juillet 2010), n'a augmenté que de 13 %. Il y a donc un décrochage de 22 % que ne saurait à lui seul compenser le « Glissement Vieillesse Technicité ».

Dans ce contexte, les promotions intra- et inter-catégorielles sont le seul moyen pour les agents d'améliorer leur situation financière.

Seulement voilà, si la liste d'aptitude pouvait il y a encore quelques années constituer un ascenseur social abordable, elle s'est transformée, depuis la fusion de 2007, en épreuve d'endurance à hauts risques, en particulier à la DDFiP de la Lozère.

En 2014, pour être promu, l'agent doit :

1) être patient

Avec un nombre ridiculement faible de potentialités, il faut quelquefois attendre au moins 4 ans après une première candidature avant d'atteindre la promotion. Ce qui signifie « être au top » pendant toute cette période dans tous les domaines de son activité professionnelle.

2) être très patient

Même s'il est le dernier agent non promu une année donnée, il peut se voir griller la politesse par un « outsider » l'année d'après si la promotion de ce dernier peut servir valablement les projets de suppressions d'emploi de la direction.

3) être extrêmement patient

Car, compte-tenu de ce qui précède, la direction aura du mal à lui expliquer que la sélection en vue de la liste d'aptitude se fait uniquement au vu de ses mérites professionnels intrinsèques.

4) être optimiste en plus d'être patient

S'il est promu, il va lui falloir une bonne dose de confiance pour espérer pouvoir rentrer dans son département d'origine, tant le nombre élevé de suppressions d'emplois (1990 à la DGFIP en 2015) lui retire de possibilités de s'en rapprocher.

Certes, le passage au grade supérieur n'est pas anodin, mais il est peut-être temps de replacer les choses à leur juste place : il ne s'agit pas de nommer un chef de service ou un directeur départemental mais juste de permettre à un collègue de gagner entre 3 et 6 points d'indice soit, entre 13,89 et 27,78 euros bruts par mois. Sans oublier que ce « bénéfice » peut se muer en déficit si la promotion entraîne une situation de double résidence.

BULLETIN D'ADHÉSION

2014

Coupon à remettre à votre correspondant accompagné du règlement



NOM (marital) _____ Prénom _____

NOM (patronymique) _____ Date de naissance/...../.....

Grade Echelon Indice

Montant de la cotisation →
Temps partiel %

IDENTIFIANT MINISTÉRIEL
N° à 10 chiffres (voir ANAIS)

FILIÈRE FISCALE →

FILIÈRE GESTION
PUBLIQUE →

Ancien Identifiant
N° DGI (6 chiffres)
N° ANAIS à 10 chiffres
.....

N° ANAIS à 10 chiffres
.....

Adresse administrative - service - structure - téléphone

Mel professionnel@dgfip.finances.gouv.fr

Adresse personnelle _____ Mel personnel
.....

Solidaires Finances Publiques